

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)

En souscrivant au capital de la Société Coopérative d'intérêt collectif **EHD**, vous permettez la réalisation d'opérations de mise aux normes ou de construction d'EHPAD, de maisons intergénérationnelles et de logements sociaux. Pour souscrire, merci de compléter et signer la demande de souscription ci-dessous et de l'envoyer (accompagnée de votre chèque libellé à l'ordre de "**EHD-Souscription**" si vous avez choisi ce moyen de paiement) à :

Habitat et Humanisme—Service relation sociétaires EHD
69, chemin de Vassieux - 69647 Caluire et Cuire cedex

Contact : Tél. 04 72 26 03 48 • societaires.ehd@habitat-humanisme.org

Je soussigné(e),

☐ Mme ☐ Mlle ☐ Monsieur ☐ Société

Nom : Prénom :

Adresse / Siège Social :

Code Postal : Ville : Tél :

Email : Date et lieu de naissance

Profession :

- déclare souscrire au capital de la Société EHD. Valeur de la part sociale = 20 €

Nombre de parts sociales souscrites :

- En lettres :

- En chiffres :

Soit la somme de..... € que je règle :

☐ avec le chèque ci-joint ☐ Par virement, intitulé "*Souscription EHD*" + vos nom et prénom

BIC : AGRIFRPP878 - IBAN : FR76 1780 6009 5562 2359 9568 407

Pièces justificatives à produire pour les souscriptions à partir de 10 000 € :

- Pour une personne physique : copie d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile (- 3 mois).
- Pour une société : K bis, et pour une association : n° SIRET et PV de nomination du mandataire.

- Je souhaite bénéficier de la **réduction d'impôt** sur le revenu
- J'autorise EHD à me **transmettre tous les documents par mail**
- J'atteste avoir pris connaissance du Document d'Information Synthétique (DIS).
- Je reconnais conserver un exemplaire du présent bulletin sur papier libre.

☐	oui	☐	non
☐	oui	☐	non

Le :

Signature :

À :

Vous recevrez l'attestation à joindre à votre déclaration de revenus en temps utile.



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des parts sociales d'EHD.
Le capital investi n'est pas garanti.

L'attention des souscripteurs est attirée sur les principaux facteurs de risques liés à la détention de parts sociales de la Société EHD, détaillés dans le Document d'Information Synthétique (DIS) déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, document (AMF), en son article II-Risques. Le DIS est disponible sur simple demande auprès d'EHD ou sur le site internet : www.habitat-humanisme.org.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par EHD. Elles sont destinées au service administratif, ainsi qu'aux tiers expressément mandatés par EHD à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. EHD s'engage à ne pas sortir vos données hors UE. Vous pouvez également être amené à recevoir des communications d'autres organisations du mouvement Habitat et Humanisme. Pour vous y opposer ou faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données : 69 chemin de Vassieux - 69300 Caluire – [dpo.dpd@habitat-](mailto:dpo.dpd@habitat-humanisme.org)

CARACTÉRISTIQUES DE L'INVESTISSEMENT

- **Variabilité du capital** : Le capital est variable. Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés.
- **Montant des souscriptions** : Chaque sociétaire peut souscrire à tout moment autant de parts sociales qu'il le souhaite (souscription minimum : 1 part sociale).
- **Qui peut souscrire** : toute personne physique ou morale.
- **Part sociale** : Les parts sociales sont nominatives et indivisibles. La coopérative ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elles. La responsabilité de chaque associé ou détenteur de parts sociales est limitée à la valeur des parts sociales qu'il a souscrites ou acquises.
- **Rémunération** : EHD ne distribue pas de dividende.
- **Cession** : Pour permettre à EHD de mener à bien ses projets, il est recommandé de réaliser cet investissement dans une perspective long terme (10 à 15 ans). EHD s'engage à exercer ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de cession. Le vendeur s'acquittera des droits de mutation en vigueur.
- **Durée** : EHD réalise des opérations immobilières qui font appel à des capitaux sur le long terme.

FISCALITÉ

Dispositif en vigueur selon la législation au 01/01/2025 :

- Sous réserve d'être conservés pendant 5 ans, les titres souscrits ouvrent droit à l'avantage IR -SIEG* : réduction d'impôt sur le revenu, au titre des revenus 2025 de 25%* du montant de la souscription plafonné à 50 000 € (célibataires) et 100 000 € (contribuables mariés ou pacsés), avec un report en cas de dépassement sur les 4 années suivantes, dans la limite du plafonnement des niches fiscales à 10 000 € de réduction d'impôt par an et par foyer, exclusivement pour l'investissement dans les foncières solidaires ; avec faculté de report pendant 5 ans en cas de dépassement.
- En l'état actuel des textes, les parts d'EHD sont exclues de l'assiette de l'Impôt sur la fortune immobilière.

Conditions :

- En cas de revente des actions avant 5 ans (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement), il sera procédé à une reprise de la totalité de la réduction d'impôt dans la limite du montant de la cession.
- En cas de revente des actions, vous acquitterez le droit de mutation en vigueur et l'impôt sur la plus-value éventuelle.

*article 199 terdecies-0 AB du CGI - Porté exceptionnellement à 25% jusqu'au 31 décembre 2025

Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)

Date de création : 2003

Forme juridique : société coopérative à capital variable, agréée d'intérêt collectif en date du 6 janvier 2004 et entreprise solidaire suivant agrément en date du 15 juin 2007, renouvelé le 08 juillet 2019, pour une période de 5 ans mise en conformité avec la réglementation issue de la Loi du 29 décembre 2015 (article 885-O V bis B du CGI sur les entreprises solidaires).

Objet social : étudier, réaliser et gérer des constructions pour répondre aux besoins des personnes en situation de rupture d'autonomie liée à un handicap physique, mental ou social et effectuer toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)

Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme, à capital variable DIS 11/2024-10/2025 pour une OPTF de 8 000 000 € avec un capital social liminaire au 04/11/2024 de 178 966 220 €

Siège Social : 69 chemin de Vassieux 69300 CALUIRE ET CUIRE